



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ÉLUS

**FORMATION DES AGENTS DE GEOTOPIA POUR LA PEDAGOGIE ACTIVE D'ANIMATIONS
- ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN
CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay s'engage dans une démarche volontariste de formation et de développement des compétences des agents,

Considérant que la Direction des Déchets et de l'Economie circulaire et notamment le service Géotopia souhaite développer les compétences de ses agents dans le domaine de la pédagogie active d'animations afin de répondre aux objectifs du projet de direction,

Considérant que l'organisme « les écologistes de l'euzière », organisme de formation spécialisé dans la pédagogie de projet d'animations répond aux besoins de cet accompagnement,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a lancé une consultation en application des dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique et après analyse de l'offre, la proposition de la société « les écologistes de l'euzière » ayant son siège social à Prades-le-lez (34730), Domaine de Restinclières apparaît économiquement avantageuse,

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer un marché à la société « les écologistes de l'euzière » ayant pour objet l'organisation d'une formation intitulée, « pédagogie active : vivre et concevoir des animations en pédagogie de projet » et de le signer pour un montant de 5 610 € net de taxes, pour une durée de 5 jours du 24 au 28 novembre 2025,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché à la société « les écologistes de l'Euzière », ayant son siège social à Prades-le-Lez (34730), Domaine de Restinclières ayant pour objet l'organisation de la formation des agents de Géotopia intitulée « la pédagogie active : vivre et concevoir des animations en pédagogie de projet » pour une durée de 5 jours, du 24 au 28 novembre 2025 et de le signer pour un montant total de 5 610 € net de taxe.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .. **8 JUIL. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - **9 JUIL. 2025**

Et de la publication le : - **9 JUIL. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky